

Une politique de l'habitat à l'échelle du Pays

Le problème de la réhabilitation du patrimoine dans notre territoire rural se pose avec une grande acuité. Notre parc de logements se caractérise par :

- > son ancienneté et son inconfort,
- > son insuffisance en logements locatifs.

Face à ce constat, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'engage dans une démarche volontariste. Le but est de donner à nos habitants la possibilité de disposer d'un habitat de qualité.

L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, opération à caractère public et social, permet à la fois la revitalisation des cœurs de villages, la sauvegarde et la mise en valeur d'un patrimoine chargé d'histoire mais aussi à l'accueil ou au maintien des familles. Cette opération est une vitrine du "savoir-faire" des maîtres d'œuvre et des artisans locaux qui vont modeler et réhabiliter nos logements.

Grâce aux aides financières de l'État (ANAH), du Conseil régional, du Conseil général et des collectivités locales, le Pays, maître d'ouvrage de l'opération, apporte une aide technique (conseil, montage de dossiers...) pour donner les réponses les plus adaptées.

Francis BOUTES,
Président du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Marie Aline EDO,
Présidente de la commission habitat du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Habiter au Pays

L'opération porte sur les communes suivantes :

Agel	Faugères	Pierrerue
Aigne	Félines-Minvois	Poilhes
Aigues Vives	Ferrals les Montagnes	Pouzolles
Assignan	Ferrières Poussarou	Prades sur Vernazobre
Avène	Fos	Prémian
Azillanet	Gabian	Puisserguier
Babeau Bouldoux	Graissessac	Quarante
Beaufort	Joncels	Rieussec
Bédarioux	La Caunette	Riols
Berliou	La Livinière	Roquebrun
Boisset	La Tour sur Orb	Roujan
Brenas	Laurens	Siran
Cabrerolles	Le Bousquet sur Orb	St Chinian
Camplong	Le Pujol sur Orb	St Etienne d'Albagnan
Capestang	Lunas	St Etienne d'Estrechoux
Carlencas et Levas	Margon	St Geniès de Varensal
Cassagnoles	Minerve	St Gervais sur Mare
Causse et Veyran	Mons la Trivalle	St Jean de Minvois
Caussiniojols	Montels	St Julien d'Olargues
Cazedarnes	Montesquieu	St Martin de l'Arçon
Cébazan	Montouliers	St Nazaire de Ladarez
Ceilhes et Rocozels	Murviel les Béziers	St Pons de Thomières
Cessenon sur Orb	Neffiès	St Vincent d'Olargues
Cesseroles	Olargues	Taussac la Billière
Colombières	Olonzac-Minvois	Thézan les Béziers
Combes	Oupia	Vailhan
Courniou	Pailhès	Vélieux
Creissan	Pardailhan	Verreries de Moussans
Cruzy	Pézènes les Mines	Vioussan
Dio et Valquières		Villespassans

Pays Haut Languedoc et Vignobles

1, rue de la voie ferrée - 34360 Saint-Chinian
Tel : 04 67 89 33 54 - email : habitat@payshlv.com



Un territoire de projets

Pays Haut Languedoc et Vignobles Habitat

Habiter au Pays

Document non contractuel soumis à modifications sans préavis - Par précaution environnementale, nous utilisons du papier 100% recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) **Habiter au Pays** permet de mobiliser des financements destinés à rénover l'habitat sur les 89 communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Dans le cadre de la politique de l'Habitat menée sur le territoire du Pays, une équipe est à votre disposition pour vous aider et vous accompagner dans votre projet.



Attention

- > Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord des financeurs.
- > Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment inscrits au registre des métiers ou du commerce.

Vous êtes propriétaire occupant d'une résidence principale

Conditions générales

- > Immeuble de plus de 15 ans.
- > Conditions de ressources.
- > Engagement à occuper son habitation principale pendant 6 ans.

Travaux subventionnables

- > Rénovation.
- > Mise aux normes.
- > Adaptation du logement aux personnes en situation d'handicap.
- > Traitement préventif ou curatif contre les termites ou autres parasites xylophages.

Aides

- > 35 à 40% du montant des travaux plafonné à 13.000 euros HT.
- > 70% de 8.000 euros HT pour les travaux d'accessibilité ou d'adaptation du logement.

Vous êtes propriétaire bailleur ou locataire d'une résidence locative à l'année

- > Immeuble de plus de 15 ans.
- > Engagement à louer pendant 9 ans en résidence principale.
- > Rénovation ou création de logement loué à l'année.

- > Rénovation.
- > Mise aux normes.
- > Adaptation du logement aux personnes en situation d'handicap.

- > De 10 à 70% du montant des travaux HT subventionnables selon condition.

